

Tunis, le 10 avril 2026

**Note aux Banques et à l'Office National des Postes
N° 2026 - 111**

Objet : Mise en circulation d'un nouveau billet de banque tunisien de cinq dinars (type 2022).

Le Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie,

Vu la loi n° 2016-35 du 25 avril 2016, portant fixation du statut de la Banque Centrale de Tunisie et notamment ses articles 13, 14, 15 et 63 alinéa 3,

Vu la note aux banques n°2022-14 du 28 avril 2022, relative à la mise en circulation d'un nouveau billet de banque de cinq dinars (type 2022),

Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Banque Centrale de Tunisie en date du 20 juin 2024 portant autorisation d'émission par retraitage et de mise en circulation d'un nouveau billet de banque de cinq dinars (type 2022).

Décide :

Article premier : La Banque Centrale de Tunisie met en circulation, à compter du 10 avril 2026, un nouveau billet de banque de cinq dinars (type 2022) ayant cours légal et pouvoir libératoire, portant les mêmes motifs, caractéristiques et éléments de sécurité que ceux du billet de cinq dinars de même type actuellement en circulation, à l'exception :

- **De la date d'émission** : remplacée par « 25-07-2025 » au lieu de « 20-3-2022 », et imprimée en caractères de taille supérieure ;
- **Des signatures** : à savoir celle du Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, M. Fethi Zouhaier Nouri, et celle du Vice-Gouverneur, M. Mourad Abdessalem.

Article 2: Le billet de banque de cinq dinars (type 2022), visé à l'article premier de la présente note, circulera concurremment avec les autres billets de même dénomination et de même type actuellement en circulation.

Le Gouverneur,

Fethi Zouhaier Nouri